

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 janvier 2025
4. Approbation des décisions du Maire
5. Approbation des devis pour le débroussaillage de la commune : SNC de la Papillonnerie – Entreprise Corentin RIVIERE
6. Approbation des demandes de subventions : Secours Catholiques d'Henrichemont, Association Vie libre Bourges, la Fabrique à Sourires, Aide et présence
7. Approbation achat du pack Socle Numérique
8. Questions diverses : point sur les travaux de la chaufferie - Entretien des Chemins de randonnées : chemin du champs Firmin, chemin du lavoir des Grandes Fougères

Etaient présents (8) : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, CHOLLET Aurélien, FORATIER Pascale, FROMENTEAU Cédric, MELOT Marie-Claude

Début de séance : 18h45

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Marie-Claude MELOT est désignée secrétaire de séance

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2025

Le compte rendu est approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité

4. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération du 15 septembre 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir de prendre toute décision, comme suit :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- Fixer, dans les limites d'un montant : **de 1000 € par droit unitaire**, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite : **de 5 000 € par sinistre** ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum : **fixé à 15 000 € par année civile.**
- Autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- Demander à tout organisme financeur, l'attribution de subvention à hauteur de 10 000 €

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités locales, le Maire rend compte à chaque séance des décisions qu'il a prises par délégation.

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités locales, le Maire rend compte à chaque séance des décisions qu'il a prises par délégation.

Date	Objet	Tiers	Montant HT
17 Janvier 2025	Plan d'évacuation	MDI Protection Incendie	467,00 € HT
6 février 2025	Remboursement dépenses de personnel Mery-Es-Bois	Commune de Mery-Es-Bois	1 155,75 €
6 février 2025	Remboursement dépenses de personnel Mery-Es-Bois	Commune de Mery-Es-Bois	1 456,24 €

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les décisions du maire.

5. APPROBATION DES DEVIS POUR LE DEBROUSSAILLAGE DE LA COMMUNE : SNC DE LA PAPILLONNERIE – ENTREPRISE CORENTIN RIVIERE

Afin de procéder au débroussaillage des bords de route de la commune sur environ 17 kms :

- la SNC de la Papillonnerie propose un devis à 6 750 € HT, estimé à 90 heures de travail et 75 € de l'heure, soit 8 100 € TTC
- L'entreprise Corentin RIVIERE propose un devis de 85 € HT de l'heure - fourchette variable entre 50 et 80 heures

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le devis de la SNC de la Papillonnerie à 75 € HT de l'heure = 6 750 € HT soit 8 100 € TTC
- D'imputer les dépenses au budget de la commune

Il est précisé que les travaux se feront en 2 tranches : la première tranche avant le 1^{er} avril et une deuxième tranche en octobre.

7. DEMANDES DE SUBVENTION

- **SECOURS CATHOLIQUE D'HENRICHEMONT**

L'Association Secours catholique d'Henrichemont sollicite une subvention au titre de l'année 2025.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas attribuer une subvention à l'Association Secours Catholique au titre de l'année 2025

- **ASSOCIATION VIE LIBRE BOURGES**

L'Association Vie Libre Bourges accompagne les malades souffrants d'addictions et sollicite une subvention au titre de l'année 2025

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas attribuer de subvention à l'Association Vie Libre Bourges au titre de l'année 2025

-

- **ASSOCIATION « LA FABRIQUE A SOURIRES »**

L'Association « La Fabrique à sourires » créée par l'équipe soignante de Pédiatrie de l'hôpital Jacques Cœur de Bourges, souhaite améliorer l'accueil, le bien-être des patients et de leur famille au sein du service.

L'Association « La Fabrique à sourires » sollicite une subvention au titre de l'année 2025.

Le Conseil Municipal décide par 7 voix pour 1 abstention (Marie-Claude MELOT) :

- D'attribuer une subvention à l'Association « La Fabrique à sourires » au titre de l'année 2025 d'un montant de 50 €
- D'imputer la dépense au budget de la commune compte 6574

- **ASSOCIATION AIDE ET PRESENCE**

L'Association Aide et Présence, située à Saint Martin d'Auxigny et intervenant dans le secteur de l'aide à la personne, sollicite une subvention au titre de l'année 2025.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas attribuer de subvention à l'Association Aide et Présence au titre de l'année 2025

-

8 APPROBATION ACHAT DU PACK SOCLE NUMERIQUE

DECISION N° 2025-01 PORTANT SUR L' ACHAT DU PACK SOCLE NUMERIQUE

Le Maire de la commune d'ACHERES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-21 et L 2122-22 et suivants

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°2020-11-20-54 du conseil municipal en date du 13 novembre 2020

Considérant que L 'Académie d'Orléans-Tours et le Gip Récia proposent des outils numériques afin d'équiper les écoles maternelles et élémentaires avec un reste à charge pour la commune de 30 % du montant total.

DECIDE

Article 1 - d'équiper notre école élémentaire de 10 packs tablettes samsung galaxy - claviers et sacs pour un coût de 1 835.28 € réparti comme suit :

Tablettes + sacs :	557.76 € * 10 =	5 577.60€
Installation :		540.00 €
TOTAL	=	6 117.60 €
Subvention Région 70 % :		4 282.32 €
Reste à charge 30 %		1 835.28 €

Article : 2- D'imputer les dépenses sur le budget de la commune

9 QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les travaux de la chaufferie :
 - o Toujours en attente du maçon ce qui bloque pour l'électricité, la chaudière...
 - o Pour l'assurance, un nouvel expert est désigné car le 1^{er} expert est défaillant – en attente du rendez-vous
 - o La préfecture ne donnerait pas un avis favorable à la demande de DETR – Le Député a été saisi

- Entretien des Chemins de randonnées :
 - o chemin du champs Firmin : élagage à réaliser
 - o chemin du lavoir des Grandes Fougères : élagage à faire à la main
 - o Chemin les bistouris : débroussaillage à réaliser pour pouvoir suivre les bords du fossés

Fin de séance à 19h45

**Le maire,
André JOUANIN**



**La Secrétaire de séance,
Marie-Claude MELOT**

